

COMPTE RENDU DU DEJEUNER DÉBAT DU 20 MARS 2003 SUR LE CONTRAT JEUNE EN ENTREPRISE

Le dernier déjeuner- débat du club d'entreprise du 20 Mars 2003 présentait aux entreprises la nouvelle mesure en faveur de l'emploi des jeunes : « le Contrat Jeune en Entreprise ».

Cette réunion animée par l'Union Patronale pour les Entreprises des Bouches-du-Rhône avec une quarantaine de personnes recevait pour ce débat Monsieur Charles GARIBIAN, Directeur de la Mission Locale de Marseille et les responsables de la fonction recouvrement de l'ASSEDIC Alpes Provence.

Après une présentation de la Mission Locale de Marseille et de la problématique des jeunes face à l'emploi par Monsieur Charles GARIBIAN, le contenu du Contrat Jeune en Entreprise était détaillé avec l'intervention des représentants de l'ASSEDIC sur la gestion des demandes à cette mesure pour se terminer par un échange de questions réponses.

Le dispositif permet d'embaucher un jeune peu qualifié à plein ou à mi-temps, en bénéficiant d'un remboursement de 100 % des charges patronales obligatoires (sécurité sociale, assurance-chômage) correspondant au contrat et au niveau de salaire (en référence au SMIC) versé chaque trimestre pendant deux ans, il passe à 50% des charges la troisième année.

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- Cotiser à l'assurance-chômage et être à jour de ses cotisations
- Ne pas avoir licencié pour raison économique dans les 6 mois précédant l'embauche
- Recruter un jeune de 16 à 22 ans ayant un niveau de diplôme inférieur au BAC. Il peut être titulaire d'un CAP ou BEP, ou n'avoir aucune qualification.
- Envoyer tous les trimestres une attestation de présence du jeune dans l'entreprise
- Ne pas avoir fait travailler ce jeune dans son entreprise dans les 12 mois précédant l'embauche sauf si le jeune était en : CDD, CTT (Contrat de Travail Temporaire), Contrat de qualification, d'adaptation, d'orientation, ou d'apprentissage

La demande de l'aide se fait sur demande à l'ASSEDIC dont vous dépendez (paiement des cotisations) par fax , dans les deux mois maximum qui suivent l'embauche du jeune.

La réponse de l'ASSEDIC se fait en 2 ou 3 jours maximum.

Si vous ou le jeune concerné ne remplissez pas une des conditions énumérées précédemment, cela consiste un motif de refus pour l'ASSEDIC et la Direction du Travail.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à consulter les sites de l'Assedic : www.assedic.fr sur lequel vous pouvez aussi télécharger le formulaire de demande et celui du Ministère du Travail : www.travail.gouv.fr

LISTE DES PARTICIPANTS

SOCIETES	ACTIVITÉS	PRÉNOMS - NOMS
ACS	menuiserie aluminium	MR GEODEFROY JOURDAIN
ACTIS	climatisation	MR ALEXANDRE JAQUET LAGREZE
ALRIS	matériels de stands-foires-salons	MR ERIC LESAY
AVENIR DEVELOPPEMENT	signalétique	MME VIRGINIE SIERRA
CANAVESE	transport conditionnement fruits et légumes	MME CAROLE LEGER
CATALA	menuiserie aluminium	MR GERARD CATALA
CEAC	expertise comptable	MR RAYMOND DALLO
CORDERIE D'OR	corderie	MR DOR
D'HUART INDUSTRIE	transformation de plomb et alliage	MR FRANCOIS MEYER
GENTILETTI	électricité	MR GENTILETTI
LA GAULOISE	maison de retraite	MME MICHELE EMERY
MENUISERIE ANTOINE	menuiserie aluminium	MR MICHEL ANTOINE
MARSEILLE COURSES		MR FRANCOIS GUILLERIER
NOVOTEL	hotellerie restauration	MR FLOTTES
NT CONSULTANTS	consultant	MME NICOLE THUILLIER
RETRAVAILLER EN PROVENCE	organisme de formation	MME NATHALIE BABOLAT
RIGH GARON BONVALOT	consultant	MME ELVIRA CASPER
SAEM	batiment travaux publics	MME BERNARD BOUVIER
SITA SUD	traitement des déchets	MME SYLVINE MAZET
SIEMP	vente réparation installation pompes et moteurs	MME LOGGIA
SOCIAM	Union des commerçants & PME-PMI	MME BRIGITTE DUIGUO BIANCHI
SOMATEG	électricité	MR CAMILLE BIAGGINI
TEST MOTO SHARK	casques motos	MME NATHALIE SADIA
VEDIOR BIS	agence interim	MME CATHY BOISDON

Monsieur Thierry DEBAILLE - Animateur - Rédacteur en Chef Professions du Sud-Est - UPE 13

Monsieur Pierre CHEVALIER - Président CBE

Monsieur Guy TEISSIER - Député-Maire du 5ème secteur de Marseille - Représenté par Madame Michèle EMERY

Monsieur Jean BERNUZ - Adjoint au Député-Maire du 6ème secteur de Marseille

Monsieur Charles GARIBIAN - Directeur Général - Mission Locale de Marseille

Madame Chantal ARCIDIACONO - Mission Locale de Marseille Antenne sud

Madame Véronique GUGLIARDO - Mission Locale de Marseille

Madame Béatrice DUPORT - UPE 13

Monsieur Jean Christophe BARLA - UPE 13 Intervenant pigiste PSE

Monsieur Gilbert VIEILLEMASSE - ASSEDIC

Monsieur Marc NEUVIERE - ASSEDIC

Monsieur Christian CORNU - Directeur CBE

Mademoiselle Karine FUCHS - CBE

Madame Brigitte AZEMA - CBE